

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

26 NOVEMBRE 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 26 novembre 2018 à l'hôtel de ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Absent : Madame Elizabeth Ulin, Conseillère

Aussi présents : Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Dix (10) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h 00.

2. Accueil des visiteurs

Le Maire Masella a souligné la présence du Commandant Luis Oliveira du Service de police de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2018 tel que modifié ci-après :

- en reportant le point 13 b) : **Comité consultatif d'urbanisme.**

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- séance ordinaire du 29 octobre 2018;
- séance spéciale du 9 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Monsieur le Maire Masella a fait remarquer que le Train des Fêtes du CP sera à Montréal-Ouest le lendemain soir. Il a invité tout le monde et encouragé pour l'occasion les personnes à donner de la nourriture et de l'argent qui seront recueillis pour ceux et celles qui sont dans le besoin. Il a aussi demandé de prendre note que le passage à niveau sera fermé à la circulation pour l'occasion. Dans un autre ordre d'idées, il a tenu à remercier Joan Forster, le ministre fédéral Marc Garneau, la députée provinciale Kathleen Weill, le Commandant Luis Oliveira, le Service des incendies, les institutions religieuses de la ville, le club Rotary, l'Association récréative, le club de curling et, bien sûr, les anciens combattants et les membres de la force active pour leur présence aux cérémonies du jour du Souvenir au Monument aux morts, ainsi que toutes les personnes qui y ont participé. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 24 janvier.

7. Première période de questions du public

À 20 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Michael Shinder a demandé des précisions sur le sens de la circulation pendant que le Train des Fêtes du CP sera en ville. Invité par le Maire à répondre, le Lieutenant Demetrios Georgiou, de la Sécurité publique, a clarifié quelques points ; le Commandant Oliveira a proposé de téléphoner au résident après avoir parlé avec le Lieutenant Fred Jennings.

Norbert Bedoucha voulait savoir si on prévoyait augmenter la rémunération des membres du Conseil à la suite des changements apportés aux lois fiscales, comme d'autres municipalités l'ont fait, et s'il allait y avoir une consultation avant qu'une décision soit prise. Le Maire a répondu que le Conseil allait respecter les exigences de la loi, en déposant un règlement à une séance du Conseil et en affichant un avis pour rendre le Règlement public avant son adoption lors d'une séance. Sur un autre sujet, le résident a discuté du sondage effectué sur les attentes et les besoins des aînés. La Conseillère Feeney a dit que ce sondage servait à s'enquérir des besoins les plus importants, tels que celui du logement. Elle a invité le résident à faire part de ses préoccupations s'il croit que certains besoins ne sont pas abordés.

Ian Robinson a soutenu que le stationnement du côté est près de Sherbrooke rendait le virage à gauche difficile pour les automobilistes descendant Ballantyne. Le Maire a pris note de sa remarque. Sur un autre sujet, il a dit avoir un problème avec le compte de la taxe d'eau. Invité par le Maire à commenter, le directeur général lui a dit de prendre rendez-vous en lui indiquant les moments où il est disponible. Concernant la rémunération des membres du Conseil, il a critiqué l'idée d'une augmentation qui serait liée aux nouvelles règles fiscales et mis le Conseil au défi de demander ce qu'en pensaient les citoyens avant de prendre une décision. Le Maire a affirmé que le public serait informé à l'avance parce qu'une décision de ce genre se prend au terme d'un processus de modifications aux règlements. Le Conseiller Mazzone a ajouté que la règle au Québec exige que les conseils municipaux aient un minimum de sept membres alors que, pour des raisons historiques, Montréal-Ouest n'en compte que cinq. En tout état de cause, la décision sera transparente.

David Superstein a aussi commenté le sondage au sujet des aînés. Il a fait remarquer que les questionnaires arrivaient dans les deux versions linguistiques, et qu'ils auraient dû être imprimés recto verso, anglais – français, pour éviter que certaines personnes remplissent deux formulaires. La Conseillère a remercié le résident pour sa remarque. Elle a dit que l'idée avait été envisagée, mais qu'il était apparu improbable que beaucoup de personnes aient mis le double du temps (une demi-heure) pour répondre au sondage. Le Maire a ajouté que les formulaires ne sont pas numérotés, alors il pourrait même être possible de les photocopier et d'en remplir plusieurs, mais cela semble improbable.

Nigel Dove a commenté le dossier de Meadowbrook. Il a dit apprécier le fait que certains des raccordements croisés seront réparés au moment où la Ville effectuera les travaux de restauration de certaines rues. Il a aussi salué les mesures prises par la Ville de Côte-Saint-Luc, qui effectue ses enquêtes, en se demandant où en était Montréal-Ouest avec les siennes. Le Directeur général, invité par le Maire à répondre à la question, a dit que 95 % des tests planifiés seront terminés d'ici la fin de l'année. Soulignons que Côte-

Saint-Luc a fait des tests préliminaires (essais de fumée), qui devraient être suivis de tests de vidange alors que Montréal-Ouest est sur le point de terminer les tests en question. Le Maire a ajouté que la ville de Montréal a demandé au ministère de l'Environnement l'autorisation de mettre en place une mesure temporaire pour interrompre la contamination du fleuve à ciel ouvert jusqu'à ce que la contamination soit éliminée en amont.

La première période de questions prit fin à 20 h 30.

8. Contrats et Greffe

a) Cité de Côte-Saint-Luc – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

ATTENDU que la Cité de Côte Saint-Luc a adopté un règlement concernant la circulation des des camions et véhicules-outils sur son territoire;

ATTENDU que ce règlement doit être approuvé par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la Cité, en vue d'obtenir cette approbation, a avisé les municipalités et arrondissements voisins du contenu de ce règlement;

ATTENDU que les services administratifs de la Ville sont d'avis que ledit règlement ne porte en rien préjudice aux intérêts de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que la Ville de Montréal-Ouest informe la Cité de Côte Saint-Luc qu'elle n'a pas d'objection à formuler au sujet du Règlement n° 2517.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-004

b) Union des municipalités du Québec (UMQ) – intervention devant la Cour suprême du Canada

ATTENDU que, le 6 septembre 2018, la Cour suprême du Canada a autorisé la Ville de Montréal à porter en appel le jugement Ville de Montréal c. Octane Stratégie Inc. (2018 QCCA 223);

ATTENDU que le jugement Ville de Montréal c. Octane Stratégie Inc. a un impact important en matière d'adjudication des contrats, dans la mesure où il remet en cause des règles d'ordre public prévues à la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);

ATTENDU que le Directeur du service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville de Montreal est intéressé à obtenir l'appui d'autres municipalités par voie de résolution à cet effet et demandant à l'UMQ d'intervenir dans ce dossier;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal-Ouest, étant membre de l'UMQ, que la Cour suprême du Canada se prononce sur la question de l'application de l'article 1699 du Code civil du Québec en matière de contrats municipaux, lesquels relèvent de l'ordre public;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest appuie la Ville de Montréal dans le dossier Ville de Montréal c. Octane Stratégie Inc., que cette dernière a porté en appel devant la Cour suprême du Canada.

2) Que la Ville appuie l'UMQ dans ses démarches visant à obtenir le statut d'intervenant devant la Cour suprême du Canada dans le dossier Ville de Montréal c. Octane Stratégie Inc.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-005

9. Administration et Finances

a) Approbation des déboursés – 24 octobre au 21 novembre 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 24 octobre au 21 novembre 2018 totalisant 991 697,55 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-006

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de novembre 2018

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du Règlement n° 2005-002 pour le mois de novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-007

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 novembre 2018.
- 2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse

Projet

214 Westminster N. 116 Easton	Remplacement de quatre fenêtres et de la porte d'en avant; Remplacement de onze fenêtres.
----------------------------------	--

- 3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse

Projet

308-310 Westminster N. 28 Crestwood	Remplacement de quinze fenêtres et de deux portes; Construction d'une remise de jardin dans l'arrière-cour.
--	--

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-008

b) Demande de dérogation mineure – 60 Banstead

NOTE La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

Que les plans et la demande présentés à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2018 soient approuvés, en conformité avec les Règlements 2010-002 et G-18-0005, pour la dérogation mineure suivante à l'article 3.2.2 du Règlement de zonage, concernant l'immeuble situé au 60 Banstead dans la zone RA-3 pour :

- Permettre que la marge de recul avant de l'immeuble actuel soit de 3,62 mètres par rapport à la limite de la propriété, alors que la marge minimale est de 4,57 mètres, avec pour conséquence de réduire cette exigence de 0,95 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-009

11. Travaux publics

a) Approvisionnement en sel de voirie

ATTENDU que la Ville de Montréal a émis un appel d'offres public pour les fins d'adjudication d'un contrat de fourniture de sel de chemin durant la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU que cet appel d'offres a été émis au nom des arrondissements et de toutes les municipalités reconstituées, dont la Ville de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que ce contrat d'approvisionnement soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée, sur la base d'un prix de 100,71\$ par tonne métrique incluant les frais de livraison (avant taxes).
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-629.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-010

12. Ressources humaines

a) Nomination permanente – Préposé aux travaux généraux et à l'entretien

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Collen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que M. David Ciambella soit nommé préposé aux travaux et à la propreté (classe 3) à compter du 22 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-011

13. Nominations

a) Désignation du Maire suppléant

NOTE Les dernières personnes ayant occupé le poste de maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont Maria Torres, Elizabeth Ulin, Dino Mazzone et Colleen Feeney.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu :

- 1) Que la Conseillère Colleen Feeney soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois de décembre 2018, et de janvier, février et mars 2019.
- 2) Que la Conseillère Colleen Feeney soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.
- 3) Que cette nomination prenne effet le 1^{er} décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-012

b) Comité consultatif d'urbanisme

Ce point a été reporté à une autre séance

14. Rapports des conseillers

a) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

b) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

c) Siège Numéro 2

En l'absence de la Conseillère Elizabeth Ulin, M. le Maire Masella lut son rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

d) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du Règlement n° 405-40 – Règlement amendant le règlement de circulation n° 405

ATTENDU qu'un projet de règlement a déjà été déposé lors d'une séance du Conseil et mis à la disposition du public en conformité avec la loi;

ATTENDU que l'objectif et la portée de ce règlement ont été résumés au cours de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement 405-40 intitulé « Règlement amendant le règlement de circulation n° 405 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-013

b) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement n° 2007-005 relatif à la tarification

Le Maire Masella donna un avis de motion que sera soumis pour adoption, à une prochaine séance du Conseil un règlement intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2007-005 relatif à la tarification ».

Un projet de règlement a été déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. Seconde période de questions du public

À 21 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Norbert Bedoucha voulait savoir s'il était possible d'utiliser autre chose que du sel de voirie dans les rues, compte tenu de la forte augmentation des prix de cette année. Il voulait aussi connaître les quantités commandées. Le Maire Masella a dit que l'estimation annuelle pour le sel de voirie dans Montréal-Ouest est de 1 200 tonnes métriques. Dans un autre ordre d'idées, le résident a demandé pourquoi il n'était pas possible d'utiliser des sacs en plastique pour le ramassage du compost. Le Conseiller Mazzone a fait remarquer qu'un autre résident avait déjà posé cette question il y a quelque temps. La Conseillère Torres a dit que l'entreprise avait reçu instruction de ne pas ramasser les sacs en plastique parce qu'ils ne seraient pas acceptés au centre de traitement.

18. **Levée de la séance**

À 21 h 10, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
#20181126-014

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives- 20181126*